



## Journée d'études régionale Hauts-de-France

Association Ressources Polyhandicap Hauts-de-France

# Polyhandicap : Passage aux urgences et la suite ?



### TARIFS

#### Professionnel d'établissement :

- Adhérent ARP HDF ou Contribuant CREAI..... 50 €
- Autres..... 110 €

#### Individuel :

- Famille – Etudiant\* - Demandeur Emploi\*..... 20 €

\* Sur justificatif

Le repas est compris dans chaque droit d'entrée.

### INSCRIPTIONS

Jusqu'au 15 octobre 2018

Les annulations motivées pourront être remboursées jusqu'au 6 novembre 2018. Au-delà, un forfait de 15 € sera retenu (correspondant aux frais de repas et de dossier)

### RENSEIGNEMENTS

CREAI HAUTS-DE-FRANCE

54 Bd Montebello - BP N° 92009 - 59011 LILLE CEDEX  
Organisme déclaré auprès de la Préfecture de région sous le numéro 31 59 037 99 59

**Contact :** Kathy LECLAIRE - ☎ LD. 03 20 17 03 09 -

Fax : 03 20 17 03 17 - kleclair@creaihdf.org

*Si vous accompagnez une personne en situation de handicap, merci de signaler votre besoin d'assistance auprès du secrétariat du CREAI.*

**Lambres Lez Douai**  
(59552)

**mardi**

**13 novembre 2018**

**9h00 – 17h30**

(accueil à partir de 8h 30)

**Salle des fêtes Jules Fromont**  
**Place du Général de Gaulle**



Journée organisée en collaboration avec le CREAI Hauts-de-France et avec le soutien de l'APEI Les Papillons blancs du Douaisis et la Mairie de Lambres Lez Douai

**8h 30** ACCUEIL CAFE

## 9h 00 Introduction

Mot d'accueil par **Martial VANDEWOESTYNE**, Maire de la Ville de Lambres Lez Douai

Allocution d'ouverture par **Dr Bruno POLLEZ**, Président de l'Association Ressources Polyhandicap (ARP) Hauts-de-France



## DES URGENCES VERS LES AIDANTS ET LES ÉTABLISSEMENTS

### 9h 20 Constats des problématiques vécues par les familles

Recueil de témoignages : famille Claudie Stempien, famille EEAP Fechain.

**Michèle DESENFANT**, Parent d'Antoine

### 9h 40 Faire connaître les urgences, leurs capacités, leurs limites

Présentation de fiches d'information et d'un livret d'accueil destinés aux familles et aux établissements.

**Pr. Vincent TIFFREAU**, Chef de service de Médecine physique et de réadaptation, Hôpital Swynghedauw, CHRU de Lille  
**Mme le Dr Marie GIROT**, Service urgences adultes en période de transition

### 10h 30 Les conventions domicile/établissements/structures

Les modalités d'accueil des personnes handicapées et les formations des personnels hospitaliers mises en place à l'hôpital de SECLIN

**Christel LARUELLE**, Cadre aux urgences de l'hôpital de Seclin



**11h** Questions, partage de réflexions

**11h 20** PAUSE



Cette journée destinée aux professionnels de tous types d'établissements ou services (hôpitaux, médicosocial ou service de proximité), mais aussi à des familles, a pour but de sensibiliser tous les aidants concernés

par la situation d'urgence vitale chez une personne polyhandicapée.

Comment une réflexion en amont de la situation d'urgence peut-elle contribuer à modifier les états d'esprit, à accueillir dans de meilleures conditions les familles, à soigner mieux, mais aussi à permettre un retour rapide dans les structures de vie ou au domicile, avec des prescriptions applicables, comprises et respectées par chacun ?

Cette journée abordera l'urgence par le côté hospitalier puis par le vécu des familles, à la lumière des avancées des lois et d'une éthique partagée par tous les participants. Les questions éthiques et la méconnaissance de la loi sont souvent à l'origine de dysfonctionnements, c'est ce que cette journée veut prévenir, afin que l'hôpital reste réellement un lieu pour le soin aigu et un recours dans lequel chacun peut avoir confiance.

### 11h 45 Urgences pédiatriques

La prise en compte du polyhandicap aux urgences pédiatriques du CHRU de Lille : les modalités de prise en charge, les difficultés rencontrées et les outils mis en place pour ces enfants, à travers l'expérience d'une équipe sensibilisée particulièrement à la relation mère-enfant et aux conséquences dans la vie quotidienne d'une famille d'une hospitalisation réussie, même lors d'une situation d'urgence vitale.

**Service du Pr DUBOS**, Hôpital Jeanne de Flandres, CHRU Lille

### 12h 20 Le temps de l'hospitalisation

Des urgences vers un service de neurologie  
L'accueil des personnes adultes très lourdement handicapées, soit antérieurement, soit de façon aiguë lors de l'hospitalisation au CHRU : comment l'urgence est-elle assurée dans le respect de la vie des personnes et de leurs familles ? Comment les explications des accueillants du CHRU peuvent-elles contribuer à une prise en charge réellement soignante à long terme ?

**Dr Céline TARD**, Service Neuro A, CHRU Lille

### 13h 00 Les Ch'ti Clowns et questions



**13h 15** REPAS



## DES FAMILLES ET DU MEDICO-SOCIAL VERS LES URGENCES ET LES SERVICES HOSPITALIERS

**14h 15** Des aidants et des établissements  
vers les urgences et services  
hospitaliers

### Les lois et leurs limites chez la personne polyhandicapée

Les limites de la loi Léonetti-Claeys. Les difficultés de son application chez la personne polyhandicapée, concernant notamment les « directives anticipées ». Comment élaborer avec la famille des conduites à tenir responsables et respectueuses de la personne polyhandicapée ?  
L'expérience du Centre Antoine de Saint-Exupéry.

**Dr Philippe PERNES**, Pédiatre, Centre de soins Antoine de Saint-Exupéry

### Apports et limites de la formalisation juridique et des recommandations professionnelles dans le domaine des soins des patients polyhandicapés. L'éthique est-elle soluble dans la règle ?

Avec la loi du 4 mars 2002 relative aux droits des malades (dite loi Kouchner) et la loi du 22 avril 2005 relative aux droits des malades et à la fin de vie (dite loi Leonetti) complétée par la loi du 22 avril 2016 (dite Claeys-Leonetti), la France s'est dotée d'outils normatifs forts pour encadrer les relations soignants-soignés et les pratiques des professionnels.

Alors que certains ont regretté que l'obligation de recueillir un consentement explicite avant tout soin corresponde, d'une certaine façon, à la fin de la présomption de bienfaisance dont bénéficiaient les soignants, d'autres au contraire se plaignent du fait que la loi ne soit pas adaptée à certaines situations particulières.

Le but de la présentation sera d'interroger la place des soignants dans le cadre de ces référentiels et de déterminer les contours de leur liberté en partant de leur responsabilité.

**Robin CREMER**, Réanimation pédiatrique, Espace de réflexion éthique des Hauts-de-France

### 15h 15 Fiches d'informations

Des exemples de boîtes à outils (la boîte à outils CHESSEP) élaborés avec et dans les établissements médico-sociaux, en lien étroit avec les familles.

Réflexion à partir des documents multiples existants, et proposition d'une fiche-type « spécifique au polyhandicapé ».

**Dominique CRUNELLE**, Orthophoniste et Docteur en sciences de l'éducation

**Dr Jacques LEMAN**, Médecin ORL

**16h 00** *Les Ch'ti Clowns*



**16h15** Questions, partage de réflexions

### 16h 30 Table ronde

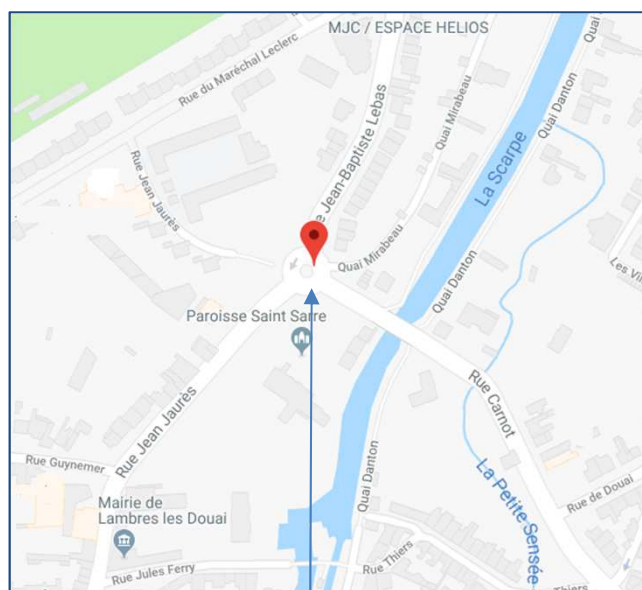
« A la sortie du secteur hospitalier... Et après ? »  
**Problèmes rencontrés et premiers éléments de réponse**, évoqués par :

- Des professionnels du secteur sanitaire
  - Dr Régis DERAM, Médecin MAS Dechy/Douai/Féchain et EEAP Féchain
  - Dr Anne DE POORTERE, Médecin généraliste, Institut Vancauwenberghe, Zuydcoote
  - Emilie BACHARY, Pôle Handicaps, Dépendance et Citoyenneté, Université Catholique de Lille
- Des parents
  - Marie-France LEMAN, Mme LAMBIN, Michèle DESENFANT
- Des professionnels du secteur médico-social
  - Virginie BAES, Cadre de santé, MAS Le Nouveau Monde (AFEJI) à La Chapelle d'Armentières
  - David DESMULIER, Directeur, MAS La Gerlotte à Marcq en Baroeul (GAPAS)

### 17h 15 Conclusion : synthèse et perspectives. Les attentes et les besoins des familles

**Dr Bruno POLLEZ**, Président de l'ARP Hauts-de-France

### 17h 30 FIN DES TRAVAUX



Place du Général de Gaulle, Lambres Lez Douai (59552)



**Bulletin d'inscription - Journée du 13/11/2018**  
**« Polyhandicap : Passage aux urgences et la suite ? »**

Bulletin à retourner **avant le 30 octobre 2018** à **CREAI HAUTS-DE-FRANCE**  
 • par courrier : 54, Boulevard Montebello – B.P. 92009 - 59011 LILLE CEDEX  
 • par mail à : [kleclair@creaihdf.org](mailto:kleclair@creaihdf.org)  
 • par fax : 03 20 17 03 17

**COORDONNEES**

**Nom de l'établissement de fonction (pour les professionnels) :** .....

(Pour tous)

**Adresse :** .....

**CP :** ..... **Ville :** .....

**☎ :** ..... **Mail :** .....

**PARTICIPANT 1**

**Nom :** ..... **Prénom :** .....

Professionnel → **Fonction :** .....

Famille  Etudiant  Sans emploi  Autre (précisez) : .....

**Mail :** .....

- 50 €
- 110 €
- 20 €

**PARTICIPANT 2**

**Nom :** ..... **Prénom :** .....

Professionnel → **Fonction :** .....

Famille  Etudiant  Sans emploi  Autre (précisez) : .....

**Mail :** .....

- 50 €
- 110 €
- 20 €

**Si plus de 2 personnes d'un même établissement,**  
**merci de joindre la liste des participants (nom/prénom/fonction) à ce bulletin**

<b>TOTAL</b>	<b>€</b>
--------------	----------

Les données collectées sur cette fiche servent à vous adresser tous documents liés à la journée (confirmation, dossier du participant, attestation, facturation...).

Elles seront partagées avec notre partenaire, l'ARP HDF, et les participants aux travaux de la journée, sauf si vous nous signifiez votre désaccord en cochant la case.....  **Je refuse la communication des données reprises sur ce bulletin**

**MODALITES DE REGLEMENT**

- |   |  |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Chèque ci-joint (à l'ordre du CREAI Hauts-de-France)<br>→ Une facture acquittée vous sera adressée après la journée<br><input type="checkbox"/> Mandat administratif | <input type="checkbox"/> Virement bancaire<br><input type="checkbox"/> Sur présentation de facture |
|---|--|

**Si adresse de facturation différente, précisez :** .....

**CONDITIONS D'ANNULATION ET REMBOURSEMENT**

- Les annulations motivées pourront être remboursées jusqu'au 6 novembre 2018. Au-delà, un forfait de 15 € sera retenu (correspondant aux frais de repas et de dossier).
- Les annulations non signalées auprès du CREAI ne pourront plus faire l'objet d'un remboursement après l'évènement. Le tarif d'entrée sera dû dans son intégralité.

**TARIFS**

- Professionnel d'établissement :**
- Adhérents ARP HDF ou Contribuant CREAI..... **50 €**
  - Autres..... **110 €**
- Individuel :**
- Famille – Etudiant\* - Demandeur Emploi\*..... **20 €**
- \* sur justificatif
- Le repas est compris dans chaque droit d'entrée.**